*BURKINA FASO*

*La Patrie ou la Mort , Nous Vaincrons !*

*ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE*

*IVè REPUBLIQUE*

*PREMIERE LEGISLATURE*

# LOI N° 20 / 94 / ADP

## PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 94 -006/PRES DU 10 MARS 1994 , PORTANT RATIFICATION DU CONTRAT DE FINANCEMENT ENTRE LE BURKINA FASO ET LA BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT (BEI) AU BENEFICE DE FASOPLAST

## *L 'ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE*

Vu la Constitution ;

Vu la Résolution N° 92/ADP du 17 juin 1992
portant validation du mandat des Députés.

A délibéré en sa séance du 16 Mai 1994 .
et adopté la loi dont la teneur suit :

***Atticle 1*** : Est ratifiée l'Ordonnance N° 94-006/PRES du 10 Mars 1994 , portant autorisation de ratification du contrat de financement de 2. 200.00 Ecu conclu entr le Burkina Faso et la Banque Européenne d'Investissement au bénéfice de FASOPLAST, adoptée en vertu de la Loi N° 57/93/ADP du 30 Décembre 1993 , portant Loi d'Habilitation.

***Article 2*** : La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat .

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou le 16 Mai 1994 .

Le Secrétaire de Séance

***Larba Prosper YAMEOGO***

Le Président

***Dr Bongnessan Arsène YE***